



Bon No : 001097477		1ere Gachée : 09:36 (1)		Date : 09/04/2026		012604088756		Zone : ZONE 02			
Quantité : 2.00 m3		Réf. commande(2) :		Véhicule : ED778MP		ED778MP		Chauffeur : HERVE			
Client : THIBAUT ENT THIBAUT				Chantier : GRANDVILLI GRANDVILLERS				HUE		Transport :	
MACONNERIE BETON ARME				RUE DE ROUEN				FACE SAVERBAT		CONSEILS DE SECURITE:	
FOUCARMONT										XI:irritant	
76340 BLANGY/BRESLE										en aucun cas nos produits ne doivent être ingurgités ou entrer en contact avec la peau au risque de provoquer des allergies des rougeurs ou des brulures	
ARRIVEE CHANTIER		DECHARGEMENT		DEPART		RETOUR		ATTENTE		Quantite Origine : 0.00 m3	
convenue réelle		debut fin		chantier		centrale		00:00		Quantite Restante : 0.00 m3	
13:30										Livree Reelle : 2.00	
Code Formule		Désignation(6)(8)		Certification		Classe d'exposition(3)		Classe chlorure		Consistance(7) Dmax	
823		BPS NF EN 206 A2/CN				XF1, XC3, XC4, XD1 (0.40 %		S3 (100 à 150 mm) 12.5	
Ciment(type et classe)				Additions(type)		Dosage(C+Ka)(5)		Résistance caractéristique(4)			
CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF						0		C 25/30			
Appellation commerciale : BPS C25/30 XF1(F) D12 S3 II 42				Carac. complementaire :		TEMPERATURE : 15°C					
Propriétés spécifiées :											
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)				LIVRAISON RECEPTIONNEE			
				PRE 510 0.7 %				Nom:			
								Signature du client:			
Ajout d'ingrédients sur chantier(9):				Signature:							
Type et quantité:											
Demandeur:											

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cubes.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non